

DSDEN 95



## CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN EMPLOI PUBLIC

Réf :

- Article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Circulaire du ministère de la fonction publique en application du Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Je soussigné(e), Dr.....  
médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, Monsieur.....

Né(e) le ..... Adresse.....

Postulant à la fonction de .....

S'il s'agit d'un poste d'enseignant, préciser :

Professeur des écoles .....

Enseignant second degré ⇨ discipline :.....(1)

• Déclare (2):

Reconnaître l'intéressé(e) **apte** à la fonction postulée

Reconnaître l'intéressé(e) **inapte** à la fonction postulée

Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée **doit faire l'objet d'un examen complémentaire**,  
et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (**indiquer la spécialité**) :

⇨ Joindre à ce document le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste.

Lieu et date

.....  
Signature et cachet du médecin

Document à retourner à l'adresse suivante :

↳ **DSDEN du Val d'Oise, DGI 04 ,2A avenue des Arpents 95525 Cergy-Pontoise cedex**

- (1) La compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste seront vérifiées par le médecin de prévention.  
(2) Cocher l'une des trois cases.